

Conséquence directe du CT du 27 octobre 2020, l'XP au CRNA-Ouest est suspendue. Le SNCTA regrette cette décision car le cadre de travail expérimental permet de répondre aux exigences modernes du travail de contrôleur aérien, notamment en terme de gestion de la fatigue, tout en réduisant les délais en période de croissance.

Contrat prévoyance MGAS / HFP : attention à la surcotisation !

Le contrat de prévoyance ATC négocié par le SNCTA est basé sur la rémunération réelle. Toute surcotisation (comme sur la prime XP actuelle) ne serait pas prise en compte si besoin. N'hésitez donc pas à actualiser votre contrat.

La suite ? Dans un 1^{er} temps, afin de ne pas faire subir un changement de tour de service avec seulement quelques jours de préavis, et parce que ni l'administration, ni les autres OS ne veulent finalement du tour backup, les horaires du TDS XP hiver actuel seront maintenus (modulos les adaptations liées au nouveau confinement). Le GT GPSC doit maintenant se réunir et proposer aux contrôleurs brestois, avant la fin de l'année, un nouveau TDS conforme à l'arrêté 2002. Les possibilités pour l'administration sont maintenant :

- ☺ des vacances de 11h ;
- ☺ des fractionnements d'équipe jusqu'au binôme avec des montées décalées non capées ;
- ☺ des vacances complémentaires récupérées en hiver et sans préavis ;
- ☺ un droit à congés jusqu'à 20% pendant 4 mois.

La rémunération : Le versement de la prime à partir du 1^{er} novembre sera donc un trop-perçu qui devra être remboursé plus tard, à ce titre nous vous invitons à rester vigilant.

La décision unilatérale de l'administration d'imposer un cadre inacceptable pour la mutualisation des XP a mené à cette impasse que le SNCTA regrette profondément.

C'est donc pour le moment un accord perdant-perdant qui se dessine au travers d'un cadre archaïque des conditions de travail des contrôleurs qu'est l'arrêté 2002.